
**COMMUNE DE
VOLLORE-VILLE**
~~~~~

**PROCES VERBAL**  
  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 16 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six, le seize juin, se sont réunis, en mairie, les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M. Olivier LEVIGNE, Maire

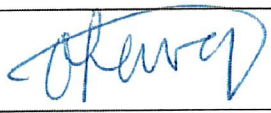
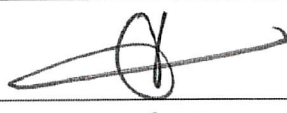
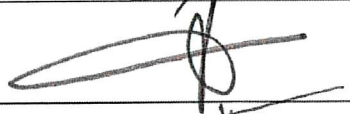
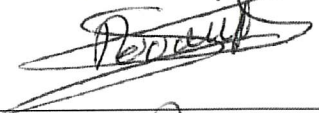
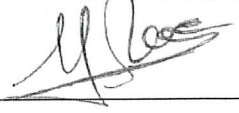
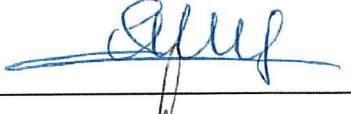
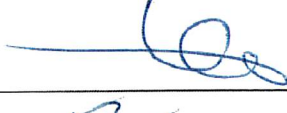
Date de convocation du Conseil municipal : 9 juin 2026

|                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Présents</b>                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| AUBERT LA FAYETTE François-Xavier, BEAUDOUX Martine, BUISSON Marie, CHEVALERIAS Pauline, GRAS Cédric, LE CORVAISIER Briec, LEVIGNE Marina – Jeanne , LEVIGNE Olivier, MAGE Jean-Jacques, MENADIER Bernard, MOIGNOUX Wilfrid, ROUAULT Stéphane, VACHON Stéphanie, VILLENEUVE Annie |
| <b>Absent avec procuration</b>                                                                                                                                                                                                                                                    |
| CHASSAIGNE Virginie à BEAUDOUX Martine,                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Absent excusé sans procuration</b>                                                                                                                                                                                                                                             |
| Néant                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Absents sans procuration</b>                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Néant                                                                                                                                                                                                                                                                             |

**Ordre du jour :**

- Abrogation du règlement intérieur du conseil municipal
- Création de la commission et du comité consultatif " Communication "
- Création d'un poste d'agent de maîtrise
- Convention de mise à disposition de services avec le SIEA de la Faye
- Maison Archimbaud : avenants au marché de travaux
- Tarifs location des salles communales
- Location appartement au-dessus de la boulangerie
- Redevance d'occupation du domaine public - Orange
- Admission en non-valeurs - budget Eau
- Abonnement ADIT 63
- Rétrocession d'une concession perpétuelle dans le nouveau cimetière
- Rachat à l'EPF Auvergne du bien cadastré AB 184
- Autres décisions à prendre (sans délibérations)
- Questions orales

Liste d'émargement :

| NOM & Prénom                                            | Signature                                                                             |
|---------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| Olivier LEVIGNE                                         |    |
| BEAUDOUX Martine                                        |    |
| François-Xavier AUBERT LA FAYETTE                       |    |
| Virginie CHASSAIGNE      procuration à BEAUDOUX Martine |    |
| ROUAULT Stéphane                                        |    |
| MAGE Jean-Jacques                                       |   |
| MENADIER Bernard                                        |  |
| VILLENEUVE Annie                                        |  |
| LE CORVAISIER Briec                                     |   |
| Wilfrid MOIGNOUX                                        |   |
| LEVIGNE Marina - Jeanne                                 |  |
| VACHON Stéphanie                                        |  |
| BUISSON Marie                                           |  |
| GRAS Cédric                                             |  |
| CHEVALERIAS Pauline                                     |  |

**Désignation du secrétaire de séance.**

Marie Buisson est nommée secrétaire de séance  
=> approuvé.

**Approbation du PV du 12 mai 2026**

Adopté à l'unanimité

**Décisions du Maire prises en vertu des délégations du Conseil Municipal**

Conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte des décisions prises par lui par délégation du Conseil Municipal.

*Néant*

**Pour information, autres décisions prises par le Maire :**

- Monsieur le Maire a été invité à voter à différentes élections :
  - le SDIS
  - le Centre de Gestion
  - l'Assemblée Générale de l'ADIT 63
- Il a également été décidé de recruter une dame en remplacement de Sylvie à la Poste pour le mois d'Août.
- Procédure de promotion pour Marc Buchot, employé municipal, pour prendre un grade supplémentaire. Réponse en septembre.
- Urbanisme :
  - 3 demandes de permis de construire ont été déposées. Deux d'entre-elles ont eu un avis favorable. La troisième est en attente (Mr Brugière à Montmiot.)
  - 4 déclarations de travaux ont également été déposées.
- Présence du Maire et de la 1ère adjointe Martine Beaudoux à de nombreuses réunions, dont L'Université des Maires.

**Informations préalables aux délibérations**

- Pertinence d'un règlement intérieur du Conseil Municipal  
Fait en 2022, caduque et non obligatoire.
- Fonctionnement des commissions et des comités consultatifs, rappel des obligations.

**Délibérations**

- Il est proposé l'abrogation du règlement intérieur du Conseil Municipal  
→ adopté à l'unanimité

- Création de la commission et du comité consultatif " Communication ", élargie aux non-élus.  
Souhait de création par la Commune de Vollore-Ville dans le cadre de l'organisation des travaux de l'équipe municipale.  
Décision de créer une Commission Municipale Communication composée de cinq élus : Olivier Levigne, Brieuc le Corvaisier, Jean-Jacques Mage, Marina Levigne et Stéphanie Vachon.  
Ainsi qu'un Comité Consultatif Communication comprenant les membres de la Commission Municipale ainsi que les personnes suivantes : Elise Voissier, Alain Malfant, Claire Floret, Gabriel Picca, Valérie Delevaux.  
→ adopté à l'unanimité
- Création d'un poste d'agent de maîtrise  
→ adopté à l'unanimité
- Convention de mise à disposition de services avec le SIEA de la Faye  
Aide du Syndicat de la Faye pour une réparation de fuite, alors que nous n'avons pas de convention avec eux.  
L'importance d'une convention de services est abordée, sachant que nous garderons la gestion de l'eau et de l'assainissement.  
La convention est signée pour un an renouvelable, pour 30h, avec signature d'un avenant par heure supplémentaire. (57€ de l'heure.)  
Pas d'estimation du nombre d'heures nécessaires.  
→ adopté à l'unanimité
- Maison Archimbaud : avenants au marché de travaux  
Quatre avenants au marché de travaux de la Maison Archimbaud sont mis en délibéré ce jour comme suit:
  - Avenant N°1 lot 7 - serrurerie  
Le montant marche initial du marché : 84 157,80 € TTC  
Montant de l'avenant: - 10 980 € TTC concernant  
Suppression du pare vue en PVC  
Suppression bande pododactile  
Suppression trappe d'accès à la cave posée par le carreleur  
Soit le nouveau marché à 73 177,80 € TTC
  - Avenant N°2 lot 3 -façades  
Le montant initial du marché: 90 179,83 €  
Montant de l'avenant: - 900,00 € TTC  
Suppression du poste enduit monocouche sur negalto en prestation supplémentaire  
Soit le nouveau marché à 78 883,76 € TTC en tenant compte des avenants 1 déjà passé et 2 de ce jour
  - Avenant N°2 lot 5 - couverture  
Le montant initial du marché : 77 590,02 € TTC  
Montant de l'avenant: - 3 312,00 € TTC concernant:  
Suppression de 69 crochets de sécurité en toiture prévus au marché  
Soit le nouveau marche à 72 449,10 € TTC en tenant compte des avenants 1 déjà passe et 2 de ce jour

- Avenant N°2 lot 8 - menuiseries intérieures

Le montant initial du marché : 147 343,16 € TTC Montant de l'avenant: + 2 238,58 € TTC:

Mise en place de clous podotactiles à la place de l'entreprise GS2A (-1200 €) et mise en place de plan de travail dans les ateliers suivant demande du maître d'ouvrage.

Soit le nouveau marché a 180 572,58 € TTC en tenant compte des avenants 1 (déjà passe) et 2 de ce jour

Sur ces quatre lots d'un montant initial de marché de 399 270,81 € TTC, le dépassement s'élève à 5 812,43 € TTC ce qui porte le total des 4 lots à 405 083,24 €.

→ adopté à l'unanimité

- Tarifs location des salles communales.

Deux barèmes sont soumis à approbation :

Les tarifs Espace Chignore : ceux-ci ont été simplifiés et revus à la hausse pour intégrer les augmentations des charges liées aux coûts des énergies, aux réparations de mise en conformité, à la mise en place d'un vacataire et à l'entretien des locaux.  
 Présentation de la grille en séance

#### ESPACE CHIGNORE / TARIFS LOCATION / 2026

|                                  | Salle du vendredi 17h au dimanche 11h | Salle prolongée du dimanche 11h à 18h | Salle de 9h à 18h | Salle demi journée |
|----------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|-------------------|--------------------|
| Commune Vollore Ville            |                                       |                                       |                   |                    |
| Manifestations privées           | 100 €                                 | 50 €                                  | 80 €              | 50 €               |
| Associations :                   |                                       |                                       |                   |                    |
| Réunions type AG                 | Gratuité                              |                                       |                   |                    |
| Manifestation à but non lucratif | 1 Gratuité / an                       |                                       |                   |                    |
| Manifestation à but lucratif     | 100 €                                 | 50 €                                  | 80 €              | 50 €               |
| Activités scolaires              | Gratuité                              |                                       |                   |                    |
| Hors commune Vollore Ville       |                                       |                                       |                   |                    |
| Toute manifestation              | 200 €                                 | 50 €                                  | 100 €             | 60 €               |

|                                     |       |  |      |      |
|-------------------------------------|-------|--|------|------|
| Chauffage<br>1er octobre - 30 avril | 80 €  |  | 40 € | 20 € |
| Vaisselle Option                    | 60 €  |  |      |      |
| Caution Dégradations                | 300 € |  |      |      |
| Caution Ménage                      | 200 € |  |      |      |

Les tarifs de la Maison Archimbaud : ceux-ci ont été calculés sur un prévisionnel de charges intégrant les remboursements d'emprunt, les charges courantes d'énergie, d'entretien des locaux, Tel/fibre, assurance,...

Présentation de la grille en séance

**MAISON ARCHIMBAUD / TARIFS LOCATION / 2026**

| Hébergement                | 2 nuitées mini |                                    | nuitées sup | nuitées sup                          |
|----------------------------|----------------|------------------------------------|-------------|--------------------------------------|
|                            | Hors saison    | Vacances Scolaires<br>Juillet/Août | Hors saison | Vacances Scolaires Juil-<br>let/Août |
| Studio (35m <sup>2</sup> ) | 150 €          | 170 €                              | 75 €        | 85 €                                 |

Location hors petit déjeuner et linge de toilette / Lit fait et ménage inclus

| Bureaux                 | Forfait 2h | 1/2 journée | Journée | Mois      |
|-------------------------|------------|-------------|---------|-----------|
| (8m <sup>2</sup> )      |            | 6 €         | 12 €    | Sur devis |
| Espace santé            |            |             |         |           |
| (25m <sup>2</sup> )     |            | 20 €        | 40 €    | Sur devis |
| Salle réunion           |            |             |         |           |
| (30m <sup>2</sup> ) R+1 | 10 €       | 15 €        | 30 €    |           |
| Salle animation         |            |             |         |           |
| (50m <sup>2</sup> ) R+2 | 10 €       | 20 €        | 40 €    |           |

| Ateliers                      |  | Semaine | Mois  |  |
|-------------------------------|--|---------|-------|--|
| Atelier 1 (15m <sup>2</sup> ) |  | 25 €    | 100 € |  |
| Atelier 2 (30m <sup>2</sup> ) |  | 40 €    | 160 € |  |

| Cuisine                                  |  | 1/2 journée | Journée |  |
|------------------------------------------|--|-------------|---------|--|
| Atelier culinaire<br>(30m <sup>2</sup> ) |  | 30 €        | 50 €    |  |

| Espace culture                 |  | 1/2 journée | Journée |  |
|--------------------------------|--|-------------|---------|--|
| Animations (30m <sup>2</sup> ) |  | 30 €        | 50 €    |  |

| RDC (100m <sup>2</sup> ) | Soirée | 1/2 journée | Journée | Caution |
|--------------------------|--------|-------------|---------|---------|
| Evènement                | 100 €  | 100 €       | 150 €   | 300 €   |
| Forfait nettoyage        | 50 €   | 50 €        | 50 €    | 200 €   |

|              |          |           |  |  |
|--------------|----------|-----------|--|--|
| Demi-journée | 9h - 13h | 14h - 18h |  |  |
| Journée      | 9h - 18h |           |  |  |

Questions :

- tarif hebdomadaire pour l'heure de gym à l'Espace Chignore? Non résolu
- ajouter une caution pour les ateliers culinaires à la Maison Archimbaud : accord  
→ adopté à l'unanimité

- Location appartement au-dessus de la boulangerie
  - Proposition de louer à 450€/mois au lieu de 350€
  - Paiement du loyer : au 1er de chaque mois ;
  - Abonnements d'eau et d'électricité : à la charge du locataire ;
  - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : facturée annuellement au locataire.→ adopté à l'unanimité
  
- Redevance d'occupation du domaine public par Orange

L'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire, à une redevance.

En ce qui concerne la commune de Vollore-Ville, il faut compter :

11,25 kms en artères aériennes avec un montant de base actualisé au tarif maximum de 65,486 € / km si vous le votez

18,495 kms en artères souterraines avec un montant de base actualisé au tarif maximum de 49,1145 €/km si vous le votez

Pas d'emprise au sol

Ce qui permettrait d'avoir un montant total de redevance pour 2026 à 1 645,09 €.

→ adopté à l'unanimité
  
- Admission en non-valeurs / budget eau

L'admission en non-valeur est une mesure d'ordre budgétaire et comptable qui a pour but de faire disparaître, des écritures de prise en charge du comptable public, les créances irrécouvrables.

Le comptable public n'a pu recouvrer certaines redevances relatives à l'eau pour un montant de 179,20 € sur les exercices de 2019 à 2022 et concernant 6 contribuables:

4 contribuables pour des arrondis de factures, qui ne sont pas poursuivis, pour un montant total de 1,40 centimes d'€

1 contribuable qui a déménagé (il y a 4 ans) pour un montant de 70,54 €

1 contribuable décédé pour un montant de 107,26 €

→ adopté à l'unanimité
  
- Abonnement ADIT 63

Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale

Nous payons actuellement 1€/an et par habitant, donc 740€, pour le service pour la station d'épuration.

Le Conseil Municipal prévoit de passer à 5€/an et par habitant et ce pour avoir accès à plus de service d'aide comme : voirie communale, aide aux dossiers et suivi, demande de subventions...

→ adopté à l'unanimité
  
- Rétrocession d'une concession perpétuelle dans le nouveau cimetière

Par souhait de la propriétaire qui n'utilisera plus cette concession.

→ adopté à l'unanimité
  
- Rachat de la maison Monteilhet à l'EPF Auvergne

Qu'est-ce qu'un EPF: Etablissement Public Foncier

Un EPF a vocation à assister les collectivités locales dans leurs acquisitions foncières et immobilières.

Ces acquisitions sont effectuées en vue de la constitution de réserves foncières ou de la réalisation d'actions ou d'opérations d'aménagement.

**Commune de Volvere-Ville**  
**Séance du 16 juin 2026**

L'Etablissement public foncier a acquis pour le compte de VOLLORE VILLE l'immeuble cadastre AB 184.

Il est proposé aujourd'hui au conseil municipal de racheter ce bien. Cette transaction sera réalisée par acte notarié.

Le prix de cession toutes taxes comprises s'élève à 28 388,25 € TTC.

La collectivité aura réglé à l'EPF Auvergne 16 040,43 € au titre des participations 2026 inclus. Le restant dû est de 12 347,82 €.

→ adopté à l'unanimité

**Autres décisions à prendre (sans délibérations) :**

- Politique Sécurité Routière  
**Document approuvé par le Conseil à l'unanimité**
- Fonctionnement des commissions municipales et des comités consultatifs  
**Approuvé par le Conseil à l'unanimité**
- Note aux associations et entreprises Volveroises pour mieux communiquer  
**Approuvé par le Conseil à l'unanimité**

**Questions orales :**

Néant

**Planning des prochaines réunions**

- 18/06 : rencontre élus/employés municipaux
- 04/07 : réunion de travail
- 27/06 : réunion Associations/Mairie
- 08/09 : Conseil Municipal
- 06/11 : réunion publique (avec réunions de préparations avant)

**Tour de table**

**Olivier Levigne :**

- nouveau bulletin municipal disponible en ligne et version papier certainement mardi prochain. Proposition de les distribuer sur nos secteurs en même temps que la rencontre Elu Référent.
- Chrono : tableur Excel regroupant chaque demande dans le but de bien répondre à toutes.  
Phase 1 jusqu'en septembre.  
Proposition que chaque élu ait accès en lecture seule à partir de demain.  
**Accord du Conseil**
- Les Vendredis de Volvere.  
2 affiches produites : 1 affiche officielle et 1 avec l'association LAVACHE.  
L'affiche officielle sera présentée en différents formats pour les commerces, les entrées de village, la banderole, les flyers.  
Importantes publicités de prévues par les réseaux sociaux également : la Mairie tous les dimanches, et une publication différente par LAVACHE.

- Commission communale des impôts directs - Commissaires titulaires : Henry Barroy, Martine Beaudoux, Pascal Chassaigne, Philippe Chastel, Lætitia Couavoux et Andrée Doupeux.  
Et Commissaires suppléants : Virginie Chassaigne, Alain Chevalerias, Hubert Crohas, Gérard Dunaud, Françoise Goussef et Sarah Hosmalin.
- La Région offre des barnums, à disposition des associations. Le Maire en a commandé un.

**Stéphane Rouault :**

- Atelier culinaire le 26/06 à 18h45, tous les conseillers sont invités. Il est nécessaire de s'inscrire.
- Fête de l'Ecole mardi 23 à 18h à l'Espace Chignore
- Benoît Ravit de Hopela, chef à domicile, en RDV demain avec Stéphane Rouault.

**François-Xavier Aubert La Fayette :**

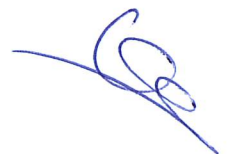
- Assainissement :
  - phase 1
  - phase 2 : diagnostic ok
  - phase 3 : système de détection des fuites avec tests de fumée et aux colorants courant juillet/août. Les habitants seront informés. Rue de la Grande Chaussade, Le Mas, Chossière.
  - phase 4 : définition des travaux
- Olivier Levigne : demande aux adjoints de programmer les réunions des différentes commissions au plus vite.
- Annie Villeneuve : commentaires sur des aspects de son rôle d'Elu Référent
- Question de Wilfrid Moignoux : Interconnexion pour risque de manque d'eau, entre le réseau du bourg avec le Cros Palais ? Réponse : projet décalé mais toujours d'actualité.
- Olivier Levigne : rappel, il convient de contacter les personnes à risques par rapport à l'épisode caniculaire par secteurs. Chaque élu aura la liste de son secteur.

Fin du conseil à 21h15

**Le Maire,**  
**Olivier LEVIGNE**  
Signature



**Le secrétaire de séance,**  
**Marie BUISSON**  
Signature



**Date d'approbation du présent procès-verbal :** 8/09/26  
**Date de publicité :** 10/09/2026